

Adresse de la société populaire de Bény, qui s'indignent de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bény, qui s'indignent de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 266;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13931_t1_0266_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

23

Maurin, commandant le 1^{er} bataillon des chasseurs de Vaucluse, envoie à la Convention nationale 213 liv. en assignats, produit d'un jour de paie des officiers du bataillon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[5 prair. II, s.l.; Au présid. de la Conv.] (2).

Je te fais passer, Citoyen, 213 livres provenant du don patriotique qu'ont fait les officiers du bataillon que je commande, d'un jour de leur paye par mois, dans une délibération du 3 floreal que nous te fîmes passer de suite.

Tu voudras bien les déposer sur l'autel de la patrie et assurer tes dignes collègues de notre dévouement pour la chose publique. S. et F.»

MAURIN.

24

Le conseil-général, et la société populaire de la commune de Caen (3), protestent que tous les membres de cette commune seroient, au besoin, autant de Geffroy, et feroient un rempart de leurs corps aux membres de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Caen, 9 prair. II] (5).

« Représentans du peuple,

Nous frémissons encore du nouveau forfait qui vient de se commettre, pour ainsi dire, sous vos yeux. Et quelles sont les victimes que les monstres, veulent immoler à leur rage, à leur désespoir ! les membres du Comité de sûreté générale et de salut public.

Génie de la liberté ! Grâce immortelles te soient rendues ; c'est toi qui planais sur la tête des intrépides défenseurs lorsque l'infamie politique des tyrans coalisés préparait sourdement leur assassinat.

Oh vous, représentans du peuple, qui avez tant de fois sauvé la patrie, que vous êtes chers à tous les bons français. Chaque jour nous admirons vos vertus et votre dévouement. Nous savons que vous briguez l'honneur de mourir pour la cause de la liberté. Mais nous savons aussi que le salut de la patrie réside en vos mains.

Restez toujours fermes à votre poste. Le penchant nous attache à vous comme à nos dieux tutélaires. Et à l'exemple du valeureux Geoffroy, nous voudrions vous faire un rempart de nos corps.

Nous n'en doutons plus, les regards des ennemis atroces de notre liberté sont perpétuelle-

(1) P.V., XXXVIII, 305 et XXXIX, 120. Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl⁴) et 25 prair. (2^e suppl⁴). Voir ci-dessus, séance du 12 prair., n° 5.

(2) C 305, pl. 1137, p. 19.

(3) Calvados.

(4) P.V., XXXVIII, 306. Bⁱⁿ, 17 prair.; *Débats*, n° 625, p. 292; M.U., XL, 298.

(5) C 305, pl. 1146, p. 23.

ment fixés sur les membres des comités de sûreté générale et de salut public, et bien que des mesures promptes et efficaces soient prises pour que désormais leurs jours ne soient pas exposés à de nouvelles atteintes.

Que bientôt aussi l'affreuse perfidie des tyrans coalisés éclate d'un bout à l'autre de l'hémisphère ! Que le masque de ces pervers, de ces ennemis déclarés du genre humain tombe, et que la raison et la philosophie fassent retourner contre eux les armes qu'ils nous opposent.

Enfin que le supplice du scélérat qui a porté une main sacrilège sur la représentation nationale, soit un exemple effrayant pour tous les autres.

Salut, Amour et Fraternité. »

JORET, CACHELOU, CIEVET, DELAVEYNE, HARDELO, COUESSIN, LEGEN, BELHINGER, MATHEY, CELLIER (off. mun.).

LECAVELICOT (présid.), FLEURY (secrét.), LAPO-TERIE (de la Sté popul.).

VIEL LAMARE, DETRAISIARD, OSMONT, BEXON, BELBARBE, PAISANT, LEGUIDE, CAZEEL (du C. de correspondance).

25

La société populaire du canton de Beny (1), département du Calvados, annonce qu'à la nouvelle de l'attentat horrible, prémédité et presque exécuté par des scélérats contre d'intrépides amis de la République, un cri d'indignation et de vengeance s'est fait entendre ; elle jure attachement inviolable à la Convention nationale, et l'invite à rester au poste qu'elle défend si bien.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bény, 1^{er} prair. II] (3).

« Représentans du peuple,

Le cri de l'indignation et de la vengeance s'est fait entendre dans tout le canton à la nouvelle de l'attentat horrible commis contre la majesté du peuple français, dans la personne de Collot d'Herbois et Robespierre, les plus zélés défenseurs de sa liberté. Eh quoi ! le crime veillera-t-il toujours à la porte du sanctuaire des lois pour assassiner la vertu ; la vengeance nationale qui foudroie les conspirateurs n'arrêtera-t-elle pas leurs sinistres complots. Qu'ils tremblent ces hommes atrocement perfides ! le peuple est là, il secondera l'énergie de ses représentans, il imitera les grandes vertus dont ils ne cessent de donner l'exemple, et dans sa toute puissance, armé de sa massue, il écrasera cette horde d'assassins qui sont les seules armes dont les tyrans couronnés se servent pour anéantir notre liberté naissante.

Représentans, restez au poste que vous défendez si bien, comptez sur notre zèle et la liberté triomphera. »

HAUPOIZ, LE ROUGET, MONZESTY.

(1) Le Bény-Bocage.

(2) P.V., XXXVIII, 306. Bⁱⁿ, 17 prair.; *Débats*, 625, 292; M.U., XL, 298.

(3) C 306, pl. 1160, p. 3.